



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juin 2017
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 19 juin 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à informer les membres du Conseil de sécurité de ce qui suit :

Le vrai visage des États-Unis d'Amérique et de leur coalition illégitime s'est révélé au grand jour, tout comme leur objectif abject, lorsqu'ils ont délibérément abattu, au cours d'un nouveau crime, commis le 18 juin 2017, un avion syrien dont le pilote accomplissait sa mission, à savoir lutter contre l'organisation terroriste Daech sur le sol syrien.

Il est infamant que les États-Unis justifient leur acte odieux en diffusant des mensonges éhontés dans des déclarations officielles on ne peut plus éloignées de la vérité, d'autant que, contrairement à ce qu'a prétendu la partie américaine, l'avion de combat syrien est tombé dans une zone proche de Ressafé, contrôlée par Daech, et que des témoins ont vu le pilote syrien descendre en parachute dans un secteur sous le contrôle de cette organisation terroriste.

Cette agression militaire américaine scandaleuse confirme sans l'ombre d'un doute la véritable position des États-Unis qui soutiennent le terrorisme et visent à entraver les capacités de l'Armée arabe syrienne, seule force effective, avec ses alliés, à exercer son droit légitime de lutte contre le terrorisme sur l'ensemble du territoire. Cette agression ne peut être dissociée des crimes perpétrés par les États-Unis et la coalition contre l'Armée arabe syrienne et ses alliés dans la région de Tanf, auxquels viennent s'ajouter les frappes injustifiées dirigées par la coalition contre des civils au nord et à l'ouest de Raqqa, qui ont fait des centaines de morts parmi des innocents et entraîné le déplacement de 120 000 habitants qui ont quitté leurs foyers du fait que la coalition américaine frappait aveuglément les civils, dans cette ville syrienne et dans d'autres.

Le Gouvernement syrien souligne que cette agression s'est produite au moment où l'Armée arabe syrienne et ses alliés réalisaient de claires avancées dans la lutte contre l'organisation terroriste Daech, mise en déroute sur plusieurs fronts dans le désert syrien. Cette agression dévoile également les orientations politiques et militaires de la coalition illégitime emmenée par les États-Unis ainsi que ses vils desseins, à savoir diriger et exploiter le terrorisme pour atteindre ses objectifs et faire avancer les visées de l'Occident dans la région.

La République arabe syrienne met en garde contre les répercussions de cet acte criminel sur la lutte contre le terrorisme. Ces agressions ne dissuaderont pas la



Syrie et notamment sa vaillante armée de poursuivre la guerre contre Daech, le Front Nosra et les autres groupes terroristes qui leur sont associés et de rétablir le contrôle de l'État sur l'ensemble du territoire.

La Syrie condamne cette agression et demande instamment au Conseil de sécurité de sortir de son silence et de condamner ces opérations militaires lâches et irréfléchies, qui sont en particulier menées par une coalition illégitime dont certains membres occupent un siège permanent ou non permanent au Conseil. Cette flagrante agression américaine ne peut être considérée que comme une violation des résolutions du Conseil relatives à la lutte contre le terrorisme. Elle porte également atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de la Syrie, au droit international et à la Charte des Nations Unies. Pour rétablir la sécurité et la stabilité dans le pays et dans la région et pour lutter contre le terroriste, la communauté internationale doit agir de bonne foi pour mettre fin à la crise et empêcher tout acte visant à la prolonger et à l'exploiter.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre conseiller,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Louay **Falouh**
